

## EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

**OBJET** : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Séance du 27 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à vingt heures cinq, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt février deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

**Membres présents** : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHARVOLIN Roch, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Membres absents excusés** : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mmes BARDON Fabienne (représentée par Mme TRAINI Marie), BOURDONCLE Annie (représentée par Mme ROSIER Nicole).

**Membres absents** : M. HARNAL Sébastien, Mmes CHENET Valérie, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

**Secrétaire de séance** : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

**Soit : 20 présents, 3 pouvoirs.**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune est membre du groupement d'achat de gaz naturel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par le biais du SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain). Cette adhésion a été actée par la délibération n°2014-113.

Ce groupement de commandes est un outil qui permet d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

**L'accord cadre en cours arrive à échéance le 31 décembre 2018. Il convient de le renouveler pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022.**

Une participation financière est demandée aux collectivités au lancement du marché. Cette participation s'échelonne entre 50 et 1000 € par adhérent/marché subséquent, proportionnellement à la consommation annuelle de référence. En 2015, la participation était de 93 € pour le 1<sup>er</sup> marché.

Pour rappel, le coordonnateur du groupement est le (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

**Les membres de la Commission Finances réunis le 15 Février 2018 proposent au Conseil Municipal d'accepter de renouveler l'adhésion au groupement d'achat de gaz naturel avec le SIEA.**

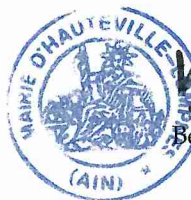
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le renouvellement de l'adhésion de la commune d'Hauteville-Lompnes au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de Hauteville-Lompnes
  
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Bernard ARGENTI.